

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Issoudun, le 19 mai 2005

« Europe : partenaires ou adversaires ? »

« Enfin, la France et les Français parlent d'Europe. Malheureusement, nous découvrons les ravages provoqués par l'absence de débat pendant les 10 dernières années : pour certains, l'Europe reste responsable de tous nos maux ; pour d'autres, elle est une menace. Pour tous ceux-là, les Européens demeurent des adversaires, et non des partenaires.

Après une succession de traités européens essentiellement économiques et monétaires, un traité politique nous est enfin proposé. Après une série d'élargissements, voilà l'approfondissement. Après la CECA, la CEE, l'Acte Unique, Maastricht, Nice, voilà enfin une Constitution européenne rassemblant tous ces textes, et proposant un cadre institutionnel rénové pour une Europe plus forte et plus démocratique.

L'Europe démocratique, c'est le Conseil qui siègera désormais en public ; c'est le Parlement européen qui voit son domaine de compétence élargi ; ce sont les Parlements nationaux qui contrôlent les lois européennes et veillent au respect du principe de subsidiarité ; ce sont les citoyens européens qui peuvent se réappropriier ces institutions jusque là complexes et désormais clarifiées ; ce sont ces mêmes citoyens qui pourront saisir directement la Commission européenne, dont le président sera élu par le Parlement européen.

L'Europe forte, c'est un président de l'Union identifiable ; c'est un président de l'Eurogroupe, interlocuteur privilégié de la Banque centrale européenne ; c'est un ministre européen des affaires étrangères. La voix unie de l'Europe sur la scène internationale nous permettra de mieux défendre nos intérêts communs. Au sein de cette Europe rénovée, la France voit son poids au Conseil passer de 9 % des voix à 13,4 %.

Surtout, le traité constitutionnel préserve notre souveraineté nationale, et l'Europe ne peut agir qu'à l'unanimité dans les domaines stratégiques, comme la Défense ou les Affaires étrangères. Chaque pays conserve donc son droit d'initiative. Le traité préserve le principe de l'exception culturelle, et nous permettra également de soutenir nos services publics s'ils en ont besoin pour être assurés de façon pérenne. Enfin, tournant décisif, ce traité politique introduit des objectifs sociaux qui viennent tempérer l'orientation essentiellement économique et monétaire actuelle de l'UE.

Voulu par la France, c'est parce que ce traité est un très bon compromis que la plupart des partis politiques européens se sont prononcés en sa faveur, ainsi que 95 des 98 syndicats de la Confédération européenne des syndicats. »

Bernard POUSSET